

Montréal, le 13 février 2020

Monsieur Éric Girard
Ministre des finances
Ministère des Finances
390 boulevard Charest,
Québec (Québec), G1K 3H4

Par courriel : consultations@finances.gouv.qc.ca

Objet : Consultations prébudgétaires 2020

Monsieur le Ministre,

Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le CPEQ constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires du Québec pour les questions reliées à l'environnement et au développement durable, sur des enjeux importants d'intérêts général et commun, et coordonne les objectifs de ses membres. Le CPEQ a donc pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable. Le CPEQ regroupe plus de 300 entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

Dans le cadre de vos consultations prébudgétaires, c'est avec plaisir que nous vous transmettons nos commentaires portant sur certains éléments qui pourraient se retrouver dans le Budget 2020 du gouvernement du Québec.

Tarification du carbone et accompagnement des entreprises

Le CPEQ note que certaines règles du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (SPEDE) applicables pour la période 2024-2030 devraient être revues. Nous croyons que la révision du SPEDE pour la période 2024-2030 doit prévoir le maintien du niveau actuel des allocations gratuites et être jumelée à une bonification des mesures d'accompagnement pour les entreprises.

En effet, le secteur industriel a déjà réalisé des réductions importantes de ses émissions, soit de 25% entre 1990 et 2017¹. Les possibilités de réduction additionnelles sont limitées et dispendieuses, notamment en raison du caractère incompressible des émissions issues des procédés industriels, ainsi qu'en raison du coût d'opération (OPEX) des équipements industriels électriques, qui est plus élevé que celui des équipements fonctionnant au gaz naturel. Ainsi, dans un contexte de forte concurrence internationale, le coût de la conformité au SPEDE et des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être mitigé par le maintien du niveau actuel des allocations gratuites et par une bonification des mesures d'accompagnement des entreprises. À notre avis,

¹ Date de publication du plus récent [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre](#).

les mesures d'accompagnement pour les entreprises visant à réduire leurs émissions de procédé, notamment l'électrification d'équipements, devraient viser à la fois les coûts d'acquisition des équipements électriques ou l'électrification d'équipements fonctionnant auparavant au gaz naturel (CAPEX) et les coûts d'opération de ces nouveaux équipements (OPEX).

Secteur minier

Le secteur minier est un vecteur important de développement économique, y compris de développement économique régional, en plus d'offrir des emplois bien rémunérés. C'est aussi un secteur clé en termes d'acceptabilité sociale et de développement durable. Nous sommes d'avis que certaines mesures pourraient aider les entreprises minières à participer encore plus activement au développement durable du Québec.

Par exemple, les compensations financières versées par les entreprises minières aux communautés autochtones, notamment dans le cadre des « ententes répercussions et avantages » (ERA), pourraient être déduites de l'impôt minier. En effet, ces compensations font partie intégrante de l'acceptabilité sociale de plusieurs projets dans un contexte autochtone. Il s'agit cependant de dépenses importantes dans un contexte où les entreprises québécoises doivent demeurer compétitives sur le marché mondial.

Par ailleurs, le CPEQ note que l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) constitue un outil intéressant pour améliorer la performance sociale et environnementale des entreprises minières. Plusieurs entreprises opérant au Québec y participent, avec des résultats intéressants. Des ressources additionnelles sont cependant nécessaires afin de poursuivre la mise en œuvre de la VDMD.

Carburants et énergies renouvelables et alternatifs

Le CPEQ est d'avis qu'un programme provincial est nécessaire pour appuyer les entreprises qui investissent dans les carburants et énergies renouvelables ou alternatifs. Des investissements sont nécessaires, par exemple, pour densifier le réseau de ravitaillement public ou privé en diesel renouvelable, en hydrogène, en électricité ainsi qu'en gaz naturel. Un tel programme permettrait de bonifier, dans un contexte québécois, le programme fédéral *Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement*.

Nous croyons, par ailleurs, que le programme ÉcoCamionnage pourrait être bonifié de la manière suivante :

- Élargir les critères d'admissibilité afin d'inclure les véhicules hors route ainsi que la remise à neuf des véhicules;
- Faciliter l'accès au programme pour les projets d'innovation;
- Bonifier la subvention pour les camions alimentés aux carburants renouvelables et alternatifs, tels que le diesel renouvelable, l'hydrogène, l'électricité et le gaz naturel;
- Inclure un volet de vitrine et de démonstration technologiques pour les carburants renouvelables et alternatifs, par exemple les technologies pour les véhicules lourds et pour les stations de ravitaillement qui y sont associées;

- Améliorer la visibilité du programme en adoptant une nouvelle stratégie de communication;
- Assurer une plus grande stabilité et prévisibilité du programme en allongeant sa durée pour qu'il ait la même durée que celle du plan directeur en transition énergétique, ainsi qu'en annonçant à l'avance les modalités de renouvellement du programme;
- Soutenir le développement de l'hydrogène électrolytique, qui offre une solution alternative à l'électrification, notamment pour le transport lourd.

D'autres mesures pourraient en outre être prises pour favoriser le recours aux énergies alternatives pour les véhicules, comme le diesel renouvelable, l'hydrogène, l'électricité ou le gaz naturel. Par exemple, les véhicules utilisant un carburant alternatif pourraient être exemptés des péages routiers.

Un programme de subvention pour la mise à niveau et l'entretien des véhicules lourds ainsi que pour la formation du personnel pourrait par ailleurs être élaboré.

Un crédit d'impôt pourrait également être accordé aux chauffeurs qui opèrent des camions à carburants alternatifs. Une telle mesure permettrait à la fois d'inciter le recours aux carburants alternatifs et de pallier la problématique de la pénurie de chauffeurs.

Gaz naturel renouvelable

Le CPEQ rappelle que le [Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur](#) prévoit que 2% du gaz naturel renouvelable distribué par les distributeurs devra être du gaz naturel renouvelable (GNR). En outre, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ce pourcentage devra atteindre 11% en 2030 et 66% en 2050.

Pour y arriver, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait soutenir financièrement les projets de GNR en phase de développement.

Développement des technologies propres

Le CPEQ note que, dans plusieurs cas, le développement des nouvelles technologies est freiné à la phase de la commercialisation, et ce, généralement en vertu d'un manque de financement.

Pour pallier cette problématique, nous estimons qu'il est essentiel que le financement soit accessible tout au long de la chaîne d'innovation, c'est-à-dire du laboratoire, au projet pilote, à l'usine de démonstration jusqu'à la commercialisation. En effet, le financement constant constitue une condition essentielle à l'émergence des nouvelles technologies destinées à contribuer aux objectifs énergétiques du Québec.

Dans l'optique d'accroître le financement de l'innovation en efficacité énergétique et en réduction de GES, le gouvernement devrait poursuivre le financement pour soutenir les efforts de recherche et de développement, en rehaussant, par exemple, le crédit d'impôt pour la recherche et le développement afin que les grandes entreprises ainsi que les PME puissent réaliser des projets visant à accroître l'efficacité énergétique, comme des projets de géothermie profonde.

Nous rappelons, par ailleurs, que la recherche et le développement s'effectuent dans une perspective à long terme. Dans ce contexte, nous rappelons que plusieurs essais sont nécessaires avant qu'une technologie soit au point. Ainsi, nous estimons que la participation gouvernementale ne devrait pas se limiter au premier projet pilote et nous croyons qu'un fonds devrait être mis en place pour favoriser le financement à l'étape des essais en situation réelle des nouvelles technologies, à l'instar de *Technologies du développement durable Canada* (TDDC).

Le gouvernement devrait, par ailleurs, adapter ses différentes politiques afin de stimuler les investissements privés et offrir un soutien durant la phase de mise en marché et de commercialisation de ces nouvelles technologies via des programmes permettant l'accès au capital. Nous suggérons, entre autres, que le crédit d'impôt à la recherche et au développement soit prolongé jusqu'à la phase de commercialisation d'une nouvelle technologie.

Par ailleurs, bien que la subvention demeure la meilleure forme d'aide financière, le prêt sans intérêts peut également représenter un véhicule intéressant pour les entreprises qui souhaitent réaliser des projets de recherche et d'innovation.

Parmi les innovations qui pourraient être favorisées, nous notons que le captage et la séquestration du carbone offrent un important potentiel de réduction des émissions de GES. D'ailleurs, à cet effet, l'Office national de l'énergie a expressément reconnu, dans son rapport intitulé « *Avenir énergétique du Canada en 2016 - Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040* », que le captage et la séquestration du carbone constitue une technologie qui pourrait transformer la filière énergétique et qui pourrait avoir un effet domino sur l'efficacité des autres technologies.

Or, l'implantation de cette technologie est pour l'instant très coûteuse. Notons particulièrement que la séquestration du carbone sans présence de formations géologiques appropriées pour ce faire, comme c'est le cas au Québec, est plus complexe et nécessite des investissements plus importants. Ainsi, avant que le procédé de captage et de séquestration du carbone soit économiquement viable à grande échelle au Québec, beaucoup de recherches et de développements devront avoir été réalisés.

Dans ce contexte, le CPEQ estime qu'il serait pertinent que des sommes soient expressément prévues au budget du Québec afin de favoriser le développement de la technologie de captage et de séquestration du carbone.

Réalisation d'un diagnostic du tissu industriel québécois

Le CPEQ remarque qu'il n'existe aucun diagnostic du tissu industriel au Québec. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le budget devrait prévoir expressément des sommes pour le Ministère de l'Économie et de l'Innovation afin qu'il puisse réaliser un tel diagnostic, lequel permettrait de mesurer le degré de désuétude du parc industriel québécois et l'amener dans l'industrie du 21^e siècle.

Les résultats compilés permettraient de cibler adéquatement les domaines pour lesquels il serait possible, avec des investissements significatifs, d'améliorer la performance des entreprises, et ce, autant sur le plan de la rentabilité économique que sur le plan environnemental.

Redevance sur les hydrocarbures

Le CPEQ est d'avis que la redevance sur les hydrocarbures pourrait être utilisée comme outil de transition énergétique régional. Par exemple, si un projet d'exploitation d'hydrocarbures devait être réalisé dans une région, une partie de la redevance sur les hydrocarbures pourrait être retournée à la communauté pour réaliser des projets liés à la transition énergétique. Une telle approche permettrait d'accroître la participation des communautés locales aux bénéfices économiques liés tant à l'exploitation des hydrocarbures qu'à la transition énergétique, et ce, dans une perspective de transition juste.

Financement du transport collectif

Le CPEQ est d'avis que des investissements importants en transport collectif sont nécessaires afin d'atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces investissements doivent par ailleurs être pérennes et prévisibles.

Conclusion

Le CPEQ rappelle que la réglementation en matière environnementale est de nature à augmenter le fardeau financier des entreprises. Dans ce contexte, il devient essentiel que le gouvernement prévoie, dans son budget, des sommes permettant aux entreprises de procéder à des modernisations de leur procédé afin d'améliorer, en même temps, leur performance environnementale et de conserver leur compétitivité par rapport aux entreprises étrangères.

Nous sommes également d'avis que la révision du SPEDE pour la période 2024-2030 doit prévoir le maintien du niveau actuel des allocations gratuites, ainsi que la bonification des mesures d'accompagnement des entreprises.

Nous croyons par ailleurs que le secteur minier pourrait être soutenu dans ses efforts de développement durable et d'acceptabilité sociale.

En outre, l'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre requiert à notre avis un soutien au développement des carburants renouvelables et alternatifs, comme le diesel renouvelable ou le gaz naturel renouvelable.

Il est essentiel de favoriser l'essor des nouvelles technologies, notamment le captage et la séquestration du carbone. Des mesures permettant de favoriser la commercialisation des nouvelles technologies propres devraient également être mises en place.

Nous insistons, par ailleurs, sur l'importance de procéder à la réalisation d'un diagnostic du tissu industriel québécois. Les résultats compilés permettraient de cibler adéquatement les domaines pour lesquels il serait possible, avec des investissements significatifs, d'améliorer la performance des entreprises, et ce, autant sur le plan de la rentabilité économique que sur le plan environnemental.

Nous croyons en outre que la redevance sur les hydrocarbures pourrait être utilisée à des fins de transition énergétique régionale.

Le financement du transport collectif doit en outre être bonifié.

En espérant que ces commentaires vous seront utiles, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading 'Hélène Lauzon'.

Hélène Lauzon
Présidente-directrice générale
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ)